



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES

Madame Florence Parly,

ministre des Armées

*Présentation du livret « Expliquer la laïcité française :
une pédagogie par l'exemple de la « laïcité militaire ». »*

Paris, le 9 décembre 2019

– Seul le prononcé fait foi –

Madame la ministre, chère Geneviève,
Mesdames et messieurs les élus,
Messieurs les chefs d'état-major d'armée,
Messieurs les aumôniers en chef,
Mesdames et messieurs les officiers généraux,
Mesdames et messieurs,

Nous sommes le 9 décembre. Il y a plus d'un siècle, une loi mettait des mots sur un principe singulier de l'identité française, aux fondements de notre République : la laïcité. Aujourd'hui, 114 ans après la loi du 9 décembre 1905, il est nécessaire de sans cesse continuer à donner du sens à un des ciments de notre unité, à un principe qui nous rend fiers d'être Français.

Elle nous rend fiers d'être Français, et pourtant elle interroge, elle suscite parfois l'incompréhension, ou même la méprise, particulièrement à l'étranger. En Europe et ailleurs, il peut arriver que la laïcité française soit caricaturée comme un dogme, une forme d'hostilité à toute forme d'expression du religieux en dehors de l'espace privé. Or, non, la France n'est pas contre les religions. Non, la laïcité ne poursuit pas d'autre objectif que la liberté de chacune et chacun. Mais ce sont de ces malentendus, répandus au dehors de nos frontières, qu'est né l'idée ce livret que je vous présente aujourd'hui.

A la demande de nos attachés de défense et d'autres représentants de la France dans les organisations internationales, la première édition de ce livret a été conçue pour diffuser une définition de la laïcité française en s'appuyant sur l'exemple de son expérience au sein de nos armées.

Il ne s'agit pas d'ériger cette expérience en modèle, il s'agit d'un témoignage, celui d'une laïcité vécue quotidiennement dans les armées ; dans un milieu où le métier des armes au service de la Nation est imprégné de nombreuses contraintes, mais aussi de l'importance du collectif.

Après le succès de la première édition, nous avons fait le choix de rééditer le livret en l'adressant cette fois-ci à destination des écoles de formations et des centres de recrutement de nos armées. Si un jeune se présente aujourd'hui avec la volonté de s'engager mais s'interroge sur la possibilité de concilier ses croyances religieuses avec le métier de militaire, ce livret se veut être une réponse.

Pour vous le présenter un peu plus en détail, les premières pages suffisent à dessiner les contours de la laïcité en tentant de dissiper les malentendus que nous observons à son sujet. Puis au fil de la lecture, le concept est approfondi, on explore la complexité de la laïcité, on découvre ou on redécouvre ses fondements juridiques, on compare les différents régimes de laïcité dans le monde.

Nous avons fait dans ce livret un choix, que les historiens de la laïcité jugeront certainement original. On a coutume de dater la naissance du régime français de laïcité à la Révolution, la présentant comme une sorte d'aboutissement d'un siècle des Lumières marqué par l'individualisation des droits.

Mais, et c'est sans aucun doute l'histoire militaire qui nous y a poussés, nous avons souhaité ne pas parler de la laïcité uniquement comme la fille de cette conquête des libertés individuelles du XVIIIème siècle, mais aussi comme la fille d'un second processus, celui de la reconnaissance du pluralisme religieux qui remonte en France à la fin du XVIème siècle.

Le musée de l'Armée organisera, en 2022, une exposition sur les guerres de Religion. Et certains visiteurs seront sûrement surpris d'apprendre qu'au moment même où le pays se déchirait dans des combats fratricides, des protestants et des catholiques combattaient côte à côte dans les armées du roi. Un objectif politique partagé permettait alors de surmonter les divisions religieuses : c'est un message fort pour aujourd'hui.

Enfin, ce livret s'intéresse plus précisément à l'aumônerie militaire dont l'existence même balaye les stéréotypes que beaucoup d'étrangers, mais aussi un grand nombre de nos concitoyens, peuvent avoir sur la laïcité. Il est toujours important de le rappeler, ces aumôniers militaires, salariés par la République laïque, n'existent pas *malgré* la laïcité, mais bien *en raison même* de notre régime de laïcité fondé par la loi du 9 décembre 1905 que nous commémorons ce jour. Leur présence ensemble sous le drapeau tricolore constitue une image forte de cohésion et de solidarité.

Leurs missions s'exercent au profit de l'efficacité opérationnelle de nos armées.

Notre expérience de la laïcité est en quelque sorte « à ciel ouvert », car dans cette administration le religieux se voit et vous pouvez le voir juste ici, en la présence de nos aumôniers chefs. Dans ces conditions, l'État ne peut être impartial que si la pratique de la laïcité s'accompagne de règles et d'une exigence forte.

Ces règles sont d'autant plus solides qu'elles sont partagées par tous et elles sont d'autant plus partagées par tous qu'elles sont incontestables. Et ce qui est incontestable pour tous les agents de ce ministère, c'est que la mission prime. **La mission est la valeur cardinale des armées et chacun sait que la clé de la réussite de la mission, c'est la cohésion. Et il n'y a pas de véritable cohésion sans respect de chacun dans ses croyances.**

La mission de conception, d'écriture et de réalisation de ce livret a bien entendu été collective. Et je remercie chaleureusement toutes celles et ceux qui ont travaillé avec talent, rigueur et professionnalisme pour le produire. J'aimerais en particulier remercier Monsieur Eric Germain qui a porté le projet depuis les débuts au sein de la Direction générale des relations internationales et de la stratégie au ministère et qui est incontestablement notre spécialiste de cette « laïcité militaire » au sein du ministère.

Merci également au général Alexandre d'Andoque, directeur du musée de l'Armée, qui ne peut être avec nous aujourd'hui mais s'est fortement investi dans le projet.

Merci aux professeurs Philippe Portier et Alain Dieckhoff qui ont porté un regard attentif à la constitution de ce livret.

Merci enfin à Monsieur Jean-Louis Bianco, président de l'Observatoire de la laïcité et Monsieur Nicolas Cadene, rapporteur général de ce même Observatoire pour leurs précieux commentaires sur la première édition du livret qui ont été pris en compte pour cette nouvelle version.

Pour terminer, je voudrais vous dire je pense que la « laïcité militaire » - attention, c'est à prendre avec des guillemets - la laïcité vécue au sein de l'institution de défense mérite aujourd'hui d'être mieux connue. Je pense que notre expérience peut nourrir utilement le débat public en rappelant un principe fondamental : **la laïcité poursuit un objectif de liberté, avec une exigence d'égalité et un projet, celui de la fraternité.**

Je vous remercie.